Image not found or type unknown

Litige avec mon agence immobiliere

Par **sakura31**, le **12/04/2012** à **17:17**

Bonjour,
Je suis en litige avec mon agence immoblière. Pour l'instant je n'ai rien engagé mais voilà je vous explique:
mes locataires sont partis le 14/11/11 en me laissant un mois de loyer impayé et un peu plus de 5000€ de travaux à faire (devis fourni à l'agence). En signant mon mandat de gestion j'ai pris les 3 assurances (loyer impayé, vacance locative, dégradation). L'agence n'a daigné me répondre que fin février et parce que je l'ai relancée, en m'expliquant que ça ne leur incombait pas. Comme vous le comprendrez, les relations sont en train de se tendre.

Voilà mon point de vue: j'ai pris une agence immoblière pour ne pas avoir à m'occuper de ce genre de problèmes, et j'ai pris les assurances pour être tranquille. Aujourd'hui je me retrouve avec une maison que je ne peux pas louer tant que les travaux ne sont pas faits, et des loyers impayés, et une maison vide depuis 5 mois.
Quelqu'un peut-il me dire si c'est normal que mon agence ne fasse rien, et qu'elle dise que c'est ni à ses assurances ni à elle de payer?
Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés